

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 mai 2017

.....  
L'an deux mille dix-sept, le 11 mai 2017, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Mairie de BLASIMON, sur la convocation qui leur a été adressée par la Mairie conformément aux articles L221-9-L2121-10-L2121-11-L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :** MM Daniel BARBE, Jean FAVORY, Mme Marie-Jeanne ROUBINEAU, MM Régis BENEY, Hervé CANTE, Florent MAYET, Mmes Nathalie ROCHETTE, Cristel LAURENT, Christelle COUNILH, MM Daniel PALUDETTO, Mme Cristèle DUMON

**Étaient absents excusés :** MM Antoine BERGER, David BONNEFIN, Mmes Anne MARQUANT, Esther CORTAZAR-NAUZE

A noter que Monsieur David BONNEFIN a donné procuration à Madame Marie Jeanne ROUBINEAU et Madame Esther CORTAZAR-NAUZE à Monsieur Jean FAVORY

*A été élu secrétaire de séance Monsieur Florent MAYET*

**1) Consultation pour un prêt relatif à l'achat d'un bâtiment**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'acheter un bâtiment qui sera financé par un prêt.

Une consultation sommaire a été lancée auprès de cinq banques. Les offres devaient être remise au plus tard le 06 mai 2017 à 12 heures.

Nom de la banque	Durée/taux Fixe 10 ans	Durée/ taux Fixe 15 ans	Frais de dossier	échéances	Remboursement anticipé	Validité de l'offre
<b>Banque populaire</b>	1.77%	2.24%	700 EUROS (1% du montant du prêt, avec un minimum de 250 € plafonnés à 3 500€)	Constantes annuelles, trimestrielles ou semestrielles au choix du souscripteur	Possible à tout moment sous réserve d'un préavis d'un mois avec indemnité de remboursement anticipé sur le capital restant dû	2 semaines
<b>La Banque postale</b>	1.18%	1.60%	250€	Trimestrielle	Indemnité actuarielle	3 semaines après la date d'acceptation et au plus tard sous 2 mois
<b>Crédit mutuel du Sud-Ouest</b>	1.34%	1.77%	150€	Annuelle	Remboursement anticipé	
<b>La caisse d'épargne</b>	1.15%	1.45%	0 €	Annuelle	Indemnité actuarielle	Au plus tard 3 mois après l'édition du contrat
<b>Le crédit Agricole</b>	1,086%	1,59%	100.00€	Trimestrielle		24/05/2017
	1,087%	1,594%	100.00€	semestrielle		
	1.09%	1.60%	100.00€	Annuelle		
<b>Prêt à échéance avancée</b>		1.43%	100.00€			

En cas d'acceptation de l'offre :

- **Pour la Banque Populaire**

Il conviendra alors d'adresser l'accord écrit sur l'offre, accompagnée des documents suivants :

- Comptes administratifs 2015 et 2016
- Budget primitif 2017
- Liste des emprunts éventuels, contractés postérieurement au vote du BP 2017
- Dernier état de notification des taux d'imposition (1259)
- Etat de la dette directe et l'échéancier de l'amortissement
- Etat de la dette garantie
- Budgets annexes (CA 2016, BP 2017)
- Plan de financement, accompagné des justificatifs correspondants
- Etat des subventions
- Copie des 4 derniers PV de conseil, et notamment ceux relatifs au CA 2016 et BP 2017.

- **Pour la Banque Postale**

La demande sera validée par le comité de crédit. Une lettre d'offre ferme sera transmise pour validation.

- **La caisse d'Epargne**

Commission d'engagement 100.00€

La caisse d'Epargne propose également un prêt sur 12 ans. Le taux est fixé à 1.21%

**Délibération**

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **70 000 EUROS** destiné à financer ***l'achat d'un bâtiment.***

Cet emprunt aura une durée de 15 ans

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **15 ans**, au moyen de d'**annuités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement ***progressif (avec échéances constantes) au taux fixe de 1.45%.***

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 100.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Monsieur Daniel BARBE, Maire ou Monsieur Jean FAVORY, 1<sup>er</sup> adjoint sont autorisés à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

**2) Choix de l'entreprise pour les travaux du chemin du lac**

La présente consultation est passée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret d'application n° 2016-360 du 24 mars 2016

La date de retour des offres était prévue pour le **mercredi 12 avril 2017 avant 12h00.**

Pour les besoins de l'analyse, la méthode dite de la « pondération par points est utilisée ». Les offres sont classées et l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie sur la base d'une pondération des critères suivants :

- **PRIX DES PRESTATIONS** – Pondération : **60%** (soit 60 points)

- **VALEUR TECHNIQUE** – Pondération : **40%** (soit 40 points)

Soit une note totale de 100 points maximum.

La commission d'appel d'offres s'est réunie jeudi 27 avril 2017 à 18 heures.

Le montant estimatif des travaux a été fixé de la façon suivant :

	Montant en euros HT	TVA	Montant TTC
Montant cheminement piétons	108 274.00€	21 654.80€	129 928.80€
Montant d'accès PMR	85 267.30€	17 053.46€	102 320 76€
Montant TOTAL	193 541.30€	38 708.26€	232 249.56€

A l'issue du délai réglementaire, trois entreprises ont remis une offre :

- EUROVIA,
- LAURIERE ET FILS,
- EIFFAGE

Les offres des entreprises	EUROVIA	Lauriere et fils	EIFFAGE
Montant cheminement piétons	70 234.00€	99 788.00€	89 353.20€
Montant d'accès PMR	58 350.20€	60 047.50€	75 610.95€
<b>Montant HT</b>	128 584.20€	159 835.50€	164 964.15€
<b>Tva 20%</b>	25 716.84€	31 967.10€	32 992.83€
Montant total TTC	154 301.04€	191 802.60€	197 956.98€

L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant total de : **128 584.20 € HT soit 154 301.04 € TTC**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE**

**Monsieur le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint à négocier et signer le marché ainsi que les avenants.**

### **3) Compétences de la communauté de communes rurales de l'Entre Deux Mers**

Monsieur le Maire donne lecture de la fiche relative à la comparaison des statuts entre la communauté de communes du sauveterrois et la communauté de communes de Targon.

Après étude de chaque compétence, le conseil a validé une liste comportant la confirmation de certaines compétences, l'exclusion d'autres et le maintien de certaines compétences après renégociation des domaines d'application.

#### **4) Point sur les travaux de la médiathèque : demande de subvention**

Deux esquisses de plan sont présentées au conseil concernant les travaux de la médiathèque. L'esquisse 2 est retenue par 12 voix et une abstention.

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'extension de la médiathèque peut être subventionné par le concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt –première fraction ainsi que par le conseil départemental. Les dossiers doivent être déposés avant le 31 mai.

Le montant de l'aide serait de 80% du montant HT.

5 dossiers de demande de subvention doivent être déposés dans la cadre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt –première fraction ainsi que par le conseil départemental.

- Opération d'extension de la médiathèque
- Opération d'informatisation
- Opération d'équipement mobilier
- Opérations d'acquisition de collections tous supports de médiathèques
- Opération d'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque

#### **• Travaux d'extension de la médiathèque**

Le montant des travaux a été estimé à 120 000.00 € HT.

Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à 11 000 € 00 HT

Le montant du devis du contrôle technique s'élève à 2 900.00€ HT

Le montant de la mission SPS est estimé à 1 800.00€ HT

Le montant du diagnostic amiante avant démolition est estimé à 1 800.00€

Le montant des frais divers (concessionnaires, appel d'offres..) est estimé à 1 500.00€

Le montant total de l'opération s'élève à 166 800.00€ TTC.

Nature des travaux	Montant HT	Subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt	Conseil départemental 20% du coût HT plafonné à 3 millions
Opération d'extension de la médiathèque	120 000.00€	83 400.00€	27 800.00€
Maîtrise d'œuvre	11 000.00€		
Bureau de contrôle	2 900.00€		
Contrôleur SPS estimation	1 800.00€		
Diagnostic amiante avant démolition (estimation)	1 800.00€		
Frais divers (concessionnaires, appel d'offres..) estimation	1 500.00€		
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>139 000.00€</b>		

- Le taux du conseil départemental est revu en fonction d'autres critères (coefficient de solidarité, avis de la Bibliothèque départementale de prêt)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé de l'opération	Montant en € HT	Intitulé	Montant en € HT
<b>Travaux d'extension de la médiathèque</b>	<b>139 000.00€</b>	Subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt	83 400.00€
		Conseil départemental 20% du coût HT plafonné à 3 millions	27 800.00€
		Autofinancement	27 800.00€
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>139 000.00€</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>139 000.00€</b>

- **Opérations d'informatisation de la médiathèque ainsi que de l'équipement matériel liés à ces opérations.**

Le montant des opérations d'informatisation s'élève à 23 084.10€HT soit 27 700.92€

Nature des travaux	Montant HT	Subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt	Conseil départemental 25% du coût HT plafonné à 150 000.00€
<b>Opération d'informatisation ainsi que de l'équipement matériel liés à ces opérations.</b>	<b>23 084.10€</b>	12 695.25€	5 771.00€
<b>MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>23 084.10€</b>		

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé de l'opération	Montant en € HT	Intitulé	Montant en € HT
<b>Opération d'informatisation ainsi que de l'équipement matériel liés à ces opérations.</b>	<b>23 084.10€</b>	Subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt	12 696.25€
		Conseil départemental 25% du coût HT plafonné à 150 000.00€	5 771.00€
		Autofinancement	4 616.85€
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>23 084.10€</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>23 084.10€</b>

- **Opérations d'équipement mobilier et matériel d'une bibliothèque**

Le montant des opérations d'équipement de mobilier et matériel de la médiathèque s'élève à 35 142.13€ HT  
soit 42 170.56€TTC

<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant HT</b>	Subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt
<b>opérations d'équipement de mobilier et matériel de la médiathèque</b>	35 142.13€	21 085.28€
<b>MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>35 142.13€</b>	

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Intitulé de l'opération	Montant en € HT	Intitulé	Montant en € HT
<b>opérations d'équipement de mobilier et matériel de la médiathèque</b>	35 142.13€	Subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt	21 085.28€
		Conseil départemental 20% du coût HT plafonné à 450 000.00€	7 028.42€
		Autofinancement	7 028.43€
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>35 142.13€</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>35 142.13€</b>



**- Opérations d'acquisition de collections tous supports de médiathèques**

Le montant estimatif des opérations d'acquisition de collections tous supports de médiathèques s'élève à 2 983.24€ soit 3 579.89€ TTC

<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant HT</b>	Subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt	Conseil départemental 30% du coût HT plafonné à 150 000.00€
<b>Opérations d'acquisition de collections tous supports de médiathèques</b>	<b>2 983.24€</b>	1 491.62€	894.97€
<b>MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>2 983.24€</b>		

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Intitulé de l'opération	Montant en € HT	Intitulé	Montant en € HT
<b>Opérations d'acquisition de collections tous supports de médiathèques</b>	<b>2 983.24€</b>	Subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt	1 491.62€
		Conseil départemental 20% du coût HT plafonné à 450 000.00€	894.97€
		Autofinancement	596.65€
		<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 983.24€</b>

- **Opération d'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque**

Le conseil départemental subventionne la création d'un emploi à temps complet.

Catégorie A : 96 000.00€ sur 8 ans

Catégorie B : 73 000.00€ sur 8 ans

Catégorie C : 51 200.00€ sur 8 ans

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :**

- **d'adopter les plans de financement exposé ci-dessus**
- **de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt**
- **de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de la Gironde**

**5) Point sur les travaux**

Rien en cours, si ce n'est l'envoi des dossiers de demande de subvention (abbaye et médiathèque).

**6) Point sur les festivités**

- La projection des photos et du film sur la visite de l'assemblée nationale par le conseil municipal jeunes aura lieu le 12 mai à 19 heures 30.
- Les préparatifs de la fête de la famille qui aura lieu le 04 juin se poursuivent.
- Festivité des 700 ans. La troupe d'animateurs sera nourri le midi par la commune (repas simple) et pour le soir les producteurs offriront des tickets que les comédiens se partageront.

**7) Questions diverses**

- Le contrat du service civique en cours se clôturera le 18 juin 2017. Un recrutement pour une embauche fin mai s'est avéré infructueux. Après présentation du bilan par Mademoiselle Emmanuelle BARBE sur ses activités et les projets menés durant sa période de contrat celle-ci pense qu'il sera plus facile de recruter une personne à partir du mois de septembre.

Le conseil se prononce par 12 voix pour un recrutement destiné à une embauche en septembre contre 1 voix pour un recrutement avec un début de contrat en juin.

- Des conseillers et des citoyens de la commune se sont étonnés d'une certaine politisation des liens de la page facebook de la commune et de la présence de photos plutôt personnelles que générales par rapport aux événements retranscrits.

- Des problèmes d'organisation au niveau du secrétariat de mairie sur des travaux plus ou moins effectués dans les délais freinent l'activité de celui-ci. Le conseil se réunira dans le courant juin pour essayer de trouver une solution satisfaisante pour le personnel, les élus et les citoyens utilisateurs des service de la mairie.

- **FDAEC**

Celui-ci reste aux communes. Cette année il sera d'un montant de 18 912.00€. Il sera employé sur l'opération bâtiment ou sur l'extension de rues perpendiculaires à la rue Salafranque.

- **Suppléant gironde ressources**

Monsieur Jean FAVORY est désigné comme suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources.

Daniel BARBE

Jean FAVORY

Marie-Jeanne ROUBINEAU

Régis BENEY

Hervé CANTE

Florent MAYET

Nathalie ROCHETTE

Christel LAURENT

Christelle COUNILH

Daniel PALUDETTO

Antoine BERGER

Absent excusé

David BONNEFIN

Absent excusé

Anne MARQUANT

Absente excusée

Esther CORTAZAR-NAUZE

Absente excusée

Cristèle DUMON